

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le mardi le 6 août 2013 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Maureen Rice, et Carole Robert, et les conseillers Charles Kealey et Albert Kealey

Était absente : la conseillère Theresa van Erp

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

3) PROCÈS-VERBAUX

#137-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 8 juillet 2013 soit accepté tels que présentés.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#138-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#139-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE la liste #08-2013 des factures à payer totalisant un montant de 168 388,63\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #139-08-2013, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire donne un rapport verbal de ses activités pour le mois de juillet.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun rapport.

(6.1.2) FQM CONFÉRENCE

#140-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le maire participe à la conférence annuelle de la FQM à Québec à partir du 25 septembre au 28 septembre et que la municipalité assume les coûts associés à sa participation.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) VENTE POUR TAXES IMPAYÉS

ATTENDU QU'en vertu des articles 1019 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut réclamer le paiement de ses taxes par une action intentée devant la Cour du Québec et qu'elle peut faire exécuter le jugement obtenu sur les biens meubles ou immeubles du débiteur selon les prescriptions du Code de procédure civile (articles 660 et suivants);

ATTENDU QU'un avis de vente de propriété immobilière fut émis par le shérif adjoint de la Cour supérieure du district judiciaire de Hull pour les immeubles suivants :

Lot P24, rang 12 (matricule 3881-69-4262), Robert Litwinczuk c/o Gisèle Leclerc.

CONSIDÉRANT QUE la date de vente de ces immeubles est fixée comme suit :

Propriété de Robert Litwinczuk c/o Gisèle Leclerc, 14 août, 2013 à 10h00 au palais de justice de Gatineau;

ATTENDU QU'il est nécessaire de désigner les officiers municipaux qui pourront enchérir sur cet immeuble;

#141-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low permet à la directrice générale/secrétaire-trésorière d'enchérir sur cet immeuble qui sera vendu le 14 août 2013.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) COLLOQUE DE LA ZONE

#142-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE le conseil permet à la directrice générale de participer au Colloque de la Zone de l'Outaouais le 12 septembre et que la municipalité assume les coûts associés à sa participation.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St- Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) JOURNÉE DE CULTURE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de culture auront lieu la dernière fin de semaine du mois de septembre 2013 à travers le Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'Association culturelle de Low a vu grand succès avec l'évènement de l'année passée au 34 chemin Brooks;

CONSIDÉRANT QUE l'Association coordonne un évènement qui mettra en vedette le patrimoine du chemin Martindale;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'activité est un atout pour la municipalité;

#143-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Low approuve une contribution de \$250 à l'initiative de l'Association culturelle de Low.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) LAC MÉGANTIC

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des municipalités demande à ses membres de participer à un effort collectif de collecte de fonds pour les résidents de Lac Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire exprimer sa solidarité avec les résidents du Lac Mégantic;

#144-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve un don de 1000 \$ à l'initiative de la FQM afin d'alléger les coûts associés à la reconstruction au Lac Mégantic.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président de comité de la voirie.

(6.2.2) SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut faire un appel d'offre pour les travaux coûtants plus que 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, ayant suivi les démarches proposés par la Loi, a reçu 3 soumissions pour le double traitement des chemins, dont;

Sintra Inc.	73 513,40 \$
Construction DJL Inc.	74 173,70 \$
Les Entreprises Bourget	65 919,95 \$

#145-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la Municipalité accepte la soumission des Entreprises Bourget aux prix global de 65 919,95 pour le double traitement.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 SÉCURITÉ CIVILE

(6.2.1) RAPPORT

La Conseillère Carole Robert présente son rapport sur les activités du service d'incendie.

(6.3.2) RAPPORT 9-1-1

Inclus dans le rapport du service d'incendie.

(6.3.3) PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT QU'une motion est proposée par le Comité de sécurité pour approuver la formation, offerte gratuitement par le Ministère des affaires sociales et la santé, de dix pompiers dans le cadre d'un programme de premier répondant;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers se sont portés volontaires pour la moitié du temps de la formation, soit 30 heures;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'incendie 2013 n'avait pas prévu cette dépense d'environ 4 000 \$ pour une nouvelle initiative;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau conseil rentrera après les élections municipales du 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau programme de cette envergure devrait être considérée par le nouveau conseil dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014 en novembre/décembre 2014;

#146-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la motion soit repoussée à une date suivant les élections municipales.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

OPPOSÉ PAR : la conseillère Maureen Rice et le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉ

(6.3.4) COMMUNICATION SQ

CONSIDÉRANT QUE dans une situation d'urgence une personne devrait pouvoir s'exprimer et se faire comprendre dans sa langue maternelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents ont eu l'expérience de ne pas être adressé par la SQ en anglais et qu'ils ont été extrêmement contrariés;

CONSIDÉRANT QUE dans une tel situation, un malentendu pourrait avoir de sérieuses répercussions;

#147-08-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil demande à la Directrice générale de rédiger une lettre destinée à la SQ de Maniwaki indiquant l'insatisfaction de la municipalité envers une politique inéquitable et qui est possiblement dangereux pour les contribuables anglophones de la région; qu'une copie de la lettre soit envoyée à la députée provinciale, Stéphanie Vallée.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 HYGIÈNE

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est présenté par le conseiller Albert Kealey.

6.5 URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

La conseillère Amanda St. Jean présente le rapport des permis.

6.6 LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

La conseillère Maureen Rice présente le rapport des activités.

8. FERMETURE

#148-08-2013

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20h30.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »